



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les Budgets primitifs 2009 des communes

Collection

Statistiques et finances locales

Direction générale des collectivités locales

Cette publication « **Les budgets primitifs 2009 des communes** »
a été élaboré au Département des études et des statistiques locales
de la Direction générale des collectivités locales
par **Christine SEVERAC-BASTIDE** et **Karine SOGUET**

Les budgets primitifs communaux en 2009

Des données en euros par habitant et par strate démographique pour mieux se comparer.

Les tableaux suivants présentent les principaux résultats agrégés issus de l'exploitation des budgets primitifs 2009 des communes. Les grandeurs financières sont exprimées en euros par habitant, et les tableaux présentent les résultats détaillés par strate de population. Leur objectif est de fournir des données de comparaison pertinentes et intelligibles pour l'étude de la situation financière d'une ou plusieurs communes.

On distingue trois séries de tableaux. Chaque série comprend deux tableaux, un pour les communes de moins de 10 000 habitants et un pour les communes de 10 000 habitants et plus, avec rappel de la moyenne pour l'ensemble des communes. La première série _tableaux 1 et 2_ présente les principaux agrégats des budgets primitifs sur l'ensemble de la France (y compris les DOM). Les tableaux de la deuxième série _tableaux 3 et 4_ contiennent davantage d'information en intégrant un certain nombre de ratios ou grandeurs financières, éléments fondamentaux d'une première analyse financière. (Ces derniers tableaux concernent les communes de métropole uniquement). Les tableaux de la troisième série présentent les évolutions de BP à BP calculées à champ constant et redressées par la population totale.

Remarque : les montants élevés par rapport à ceux issus de l'analyse des comptes administratifs sont à interpréter avec prudence. En effet, d'une part, certaines dépenses prévues ne sont jamais réalisées. D'autre part, le traitement des opérations d'ordre, qui gonflent artificiellement les budgets sont traités différemment pour des raisons techniques.

Tableaux 1 et 2 : les budgets primitifs des communes en 2009 (France métropolitaine et DOM).

Les tableaux 1 et 2 présentent les principaux éléments des budgets primitifs. Dépenses et recettes de fonctionnement ou d'investissement avec leurs principales composantes : les dépenses de personnel représentent ainsi près de la moitié des dépenses de fonctionnement, et les impôts locaux près de la moitié des recettes réelles de fonctionnement.

De manière générale on peut souligner le caractère croissant avec la taille de la commune des dépenses réelles de fonctionnement par habitant, et celui décroissant avec la taille des dépenses réelles d'investissement par habitant. En d'autres termes, les grandes communes réalisent des économies d'échelle en matière d'investissement mais ont des coûts de fonctionnement proportionnellement plus élevés, ceci étant lié au niveau de service et d'équipement en rapport avec la taille de la commune.

Tableaux 3 et 4 : éléments d'analyse financière par strate (métropole).

Les tableaux 3 et 4 reprennent les éléments généraux des tableaux 1 et 2 en les complétant avec des ratios et agrégats financiers usuels qui permettent une analyse plus fine de la situation financière des communes de métropole. Ainsi le taux d'épargne ou l'épargne nette disponible par habitant permettent d'apprécier les marges financières prévues. Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi permet d'apprécier l'effort financier des communes eu égard à leurs ressources. Des données complémentaires comme les taux de taxe professionnelle ou d'habitation calculés par strate ont vocation à faciliter la comparaison d'ensemble d'une situation communale donnée à celle de sa strate de population.

On remarque par exemple que les communes de moins de 500 habitants, soit plus de la moitié des communes, se distinguent par un taux d'épargne négatif mais également par des dépenses liées à la dette très faibles. Celles-ci sont la conséquence d'un recours à l'emprunt pour financer les opérations d'investissement traditionnellement plus faibles, ce qui se vérifie en 2009 (ratio emprunt / équipement brut) dans un contexte d'effort d'équipement important (ratio équipement brut / RRF).

La part des dotations dans les recettes est plus importante (39,5 % des recettes réelles de fonctionnement contre 30,6 % en moyenne), et celle des recettes fiscales moindre : au-delà d'un effet richesse lié aux bases d'imposition, les taux de taxe d'habitation ou professionnelle sont sensiblement inférieurs à la moyenne.

Tableaux 5 et 6 : évolutions 2009/2008 (France métropolitaine et DOM).

Les tableaux 5 et 6 présentent les évolutions des principaux éléments des budgets primitifs pour l'ensemble des communes de France. On note ainsi que les dépenses d'équipement brut sont prévues en légère hausse (+1,9 %) : généralement la première année de mandat, les dépenses d'équipement sont prévues à la baisse (-4% en 1978, -7% en 1984, 0% en 1990, -13% en 1996 et -6% en 2002). Cette hausse de 1,9% est, dans ce contexte, forte et peut traduire les effets du plan de relance. Le dispositif de ce dernier concernant le FCTVA modifie considérablement les comportements des collectivités locales et ajoute à l'incertitude dans le secteur communal. Il est difficile de savoir a priori pour les collectivités qui ont signé une convention si l'écart entre prévisions budgétaires et réalisation restera du même ordre que les années antérieures. Ainsi la hausse annoncée de 2% de la dépense d'équipement brut des communes peut se traduire par une évolution des réalisations proche ou supérieure si le budget a été mieux ajusté en 2009 ; en revanche, si l'inscription budgétaire pour bénéficier de l'apport de trésorerie se traduit par un taux de réalisation moindre, l'évolution réelle peut être bien inférieure.

Source :

Ce document repose sur l'exploitation des fichiers de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) contenant les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'année 2009 votés au 30 juin 2009 par les communes. Il s'agit donc de dépenses et recettes prévisionnelles à interpréter avec prudence.

Gestion active de la dette :

Les opérations de gestion active de la dette ont été éliminées du total des dépenses et des recettes, ainsi que des remboursements de dette et des emprunts. Elles consistent en remboursements anticipés accompagnés d'emprunts de refinancement, ou d'autres mouvements financiers du type « crédits à long terme renouvelable ». Ces mouvements, occasionnés par le suivi de la dette et de la trésorerie, gonflent artificiellement les budgets.